

ASSEMBLÉE NATIONALE
15 février 2016

RECONQUÊTE DE LA BIODIVERSITÉ - (N° 3442)

Adopté

AMENDEMENT

N° CD7

présenté par
Mme Gaillard, rapporteure

ARTICLE 28 BIS

À l'alinéa 3, après le mot :

« régionaux »,

insérer le signe :

« , ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.